

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000084/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 22 août 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 21 août 2024, la lettre par laquelle la Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet, sollicité par la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Granges-Aumontzey ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R. 222-22 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

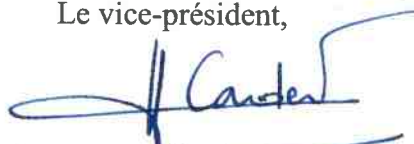
ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Patrick Erard est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain Lamblé est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, à Monsieur Jean-Patrick Erard et à M. Alain Lamblé.

Pour le président empêché,
Le vice-président,


Bruno Coudert